

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD (CHF hedged) P-acc

Fiche d'information du fonds

UBS Equity Funds > UBS Sector Funds

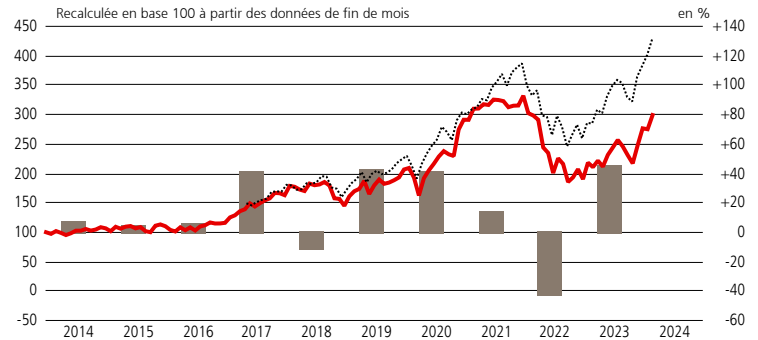
Portrait du fonds

- Le fonds investit de manière sélective à l'échelle mondiale, principalement dans des actions et d'autres titres de participation d'entreprises de technologie.
- Il privilégie les entreprises bénéficiant tout particulièrement du développement, de la commercialisation et de la distribution de produits ainsi que de la fourniture de services connexes ou des avancées et progrès technologiques.

Veuillez consulter les informations complémentaires à la page suivante.

Nom du fonds	UBS (Lux) Equity Fund - Tech Opportunity (USD)
Classe de parts	UBS (Lux) Equity Fund - Tech Opportunity (USD) (CHF hedged) P-acc
N° ISIN	LU0855184452
Bloomberg	UGMTPCH LX
Monnaie du fonds / de la classe de parts	USD/CHF
Date de lancement	07.12.2012
Achat/vente	quotidiens
Swing pricing	oui
Clôture de l'exercice	30 novembre
Indice de référence	MSCI World Information Technology 10/40 (net div. reinv.) (hedged CHF)
Distribution	capitalisation
Commission de gestion p.a.	1.67%
Commission forfaitaire de gestion p.a.	2.09%
Nom de la société de gestion	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg
Domicile du fonds	Luxembourg
SFDR Classification	Art.8

Performance (base CHF, commissions déduites)¹



La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs.

en %	1 an	3 ans	5 ans	Ø p.a. 3 ans	Ø p.a. 5 ans
Fonds (CHF)	42.00	-3.47	76.32	-1.17	12.01
Indice de réf. ²	50.39	38.70	133.41	11.52	18.47

La performance indiquée ne tient pas compte des commissions, ni des frais d'entrée ou de sortie.

- 1 Ces chiffres se réfèrent au passé. **Si la monnaie d'un instrument, d'un service financier ou de ses coûts est différente de votre monnaie de référence, les fluctuations de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement et/ou des coûts.** Source de l'ensemble des données et du graphique (sauf mention contraire): UBS Asset Management.
- 2 Indice de référence dans la monnaie de la classe d'actions (sans frais)

Dans le contexte de la réorientation de la gamme de fonds UBS, la stratégie de placement de ce fonds a été redéfinie le 21.07.2009. Dans ces conditions, les anciennes données sur la performance ne doivent plus être utilisées à des fins comparatives. Les performances antérieures à cette date ont été réalisées dans les conditions précédentes.

Statistiques du fonds

Valeur d'inventaire (CHF, 29.02.2024)	381.88
12 derniers mois (CHF) – maximum	381.88
– minimum	259.80
Fortune totale du fonds (CHF en mio.)	188.47
Part de la fortune du fonds (CHF en millions)	15.20

	3 ans	5 ans
Bêta	1.04	1.11
Volatilité ¹		
– Fonds	26.81%	27.07%
– Indice de référence	23.83%	22.71%
Sharpe Ratio	-0.05	0.45
Taux sans risque	0.29%	-0.10%

¹ Ecart-type annualisé

Informations complémentaires

Téléphoner au +33-1-44 56 45 45

Envoyer un mail à

UBS_AM_FRANCE_contact@ubs.com

Vous rendre sur www.ubs.com/fundgate

Représentants de la gestion du portefeuille

Michael Nell

Scott Wilkin

Joyce Kim

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD (CHF hedged) P-acc

Exposition aux marchés (%)

	Fonds
Etats-Unis	82.3
Pays-Bas	5.5
France	3.5
Canada	2.6
République de Chine (Taiwan)	1.9
Japon	1.7
République de Corée	1.6
Cash	0.9

Exposition sectorielle (%)

	Fonds
Semi-conducteurs et équipement de semi-conducteurs	45.4
Software	14.6
Ordinateurs et périphériques	5.5
Interactive Media & Services	5.4
Entertainment	5.1
IT Services	4.8
Electronic equipment, Instruments & Components	3.9
Broadline Retail	3.7
Ground Transportation	3.4
Specialty Retail	2.0
Health Care Technology	1.8
Autres	4.3

10 principales positions en actions (%)¹

	Fonds
NVIDIA Corp	9.7
Microsoft Corp	8.9
Broadcom Inc	7.3
ASML Holding NV	5.5
Advanced Micro Devices Inc	4.9

¹ Ceci ne constitue en rien une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier

	Fonds
Micron Technology Inc	4.9
Western Digital Corp	3.9
Amazon.com Inc	3.7
IAC Inc	3.7
Ubisoft Entertainment SA	3.5

Atouts

Exposition à une gamme dynamique de thèmes technologiques.
 Diversification des investissements dans différents secteurs.
 Exposition aux marchés émergents et développés.
 Expositions aux facteurs et spécifiques contrôlées par notre système propriétaire de gestion du risque.
 Notre approche d'évaluation des fondamentaux et notre processus de sélection quantitative visent à identifier les placements attrayants indépendamment de l'environnement de marché.
 Notre équipe mondiale d'analystes fournit un savoir-faire local ainsi que des connaissances approfondies soutenant notre sélection des titres et des secteurs.

Informations supplémentaires

- D'une manière générale, le terme «technologie» renvoie aux domaines traditionnels des technologies de l'information, tels que les appareils électroniques et les programmes applicatifs (matériel et logiciels) et les services connexes, mais il peut aussi désigner des aspects et technologies spécifiques, comme la distribution/les services en ligne, les télécommunications/la câblodiffusion et les médias.
- Le gérant de portefeuille n'est pas lié à l'indice de référence en termes de sélection ou de pondération des placements.
- Le risque de change entre USD et CHF est largement couvert.

Risques

Les UBS Sector Funds investissent dans des actions, ce qui peut impliquer d'importantes fluctuations de valeur. La priorité accordée aux secteurs individuels peut entraîner des risques supplémentaires. Tout placement est soumis aux fluctuations du marché. Chaque fonds présente des risques spécifiques; qui peuvent augmenter sensiblement dans des conditions de marché inhabituelles. Le fonds peut employer des produits financiers dérivés. Il est donc susceptible d'être exposé à des risques supplémentaires, en particulier le risque de contrepartie.

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD (CHF hedged) P-acc

Veuillez noter que des frais supplémentaires (par exemple, des frais d'entrée ou de sortie) peuvent être facturés. Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour plus de détails. Les investisseurs doivent lire le Document d'information clé, le Prospectus et tout document d'offre local applicable avant d'investir, et obtenir une information complète sur les risques. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Pour une définition des termes financiers, veuillez vous reporter au glossaire disponible à l'adresse www.ubs.com/am-glossary.

Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif. Fonds UBS de droit luxembourgeois. A l'initiative de la société de gestion des fonds, il peut être mis un terme aux modalités prévues pour commercialiser des parts de fonds mentionnées dans ce document dans votre pays de domicile. Ce fonds a obtenu l'autorisation de commercialisation en France. Représentant en France pour les fonds d'investissement UBS de droit étranger: BNP Paribas au 16 Bd des Italiens, F-75009 Paris. Les prospectus, les documents d'informations clés (KID), les statuts de la société ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels des fonds UBS peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion du fonds, de l'Autorité des marchés Financiers ou, le cas échéant, auprès d'UBS (France) S.A., 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou sur le site internet: www.ubs.com/funds. ♦France: ce document a été édité (sans modification) par UBS (France) S.A., établissement de gestion de fortune, filiale d'UBS Holding (France) S.A. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 132.975.556 euros. Siège social : 69, Bd Haussmann, 75008 PARIS. tel 01 44 56 45 45 R.C.S. Paris B 421 255 670 Code NAF 6419Z. Agréée pour le courtage d'assurances (garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances). Numéro d'inscription ORIAS : 07 004 822. Téléphone 01.44.56.45.45 – Fax 01.44.56.45.54. www.ubs.com/france.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce Compartiment présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion. Le produit décrit ci-dessous s'aligne sur l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Vous trouverez des informations sur les questions de durabilité en vertu de ce règlement sur www.ubs.com/funds. L'indice de référence est la priorité intellectuelle de son fournisseur. Le fournisseur d'indice ne sponsorise ou ne soutient ni le fonds, ni la classe de parts. Le prospectus du fonds ou le supplément à ce dernier contient l'intégralité de l'exclusion de responsabilité. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus et le document d'informations clés en date avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du fond (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Si tout ou partie des coûts totaux doit être payé dans une monnaie qui n'est pas votre devise de référence, ces coûts pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Les commissions et les frais influent négativement sur l'investissement et sur les rendements attendus. Si la monnaie d'un produit ou service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations des devises et des taux de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est impossible, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management. Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site www.ubs.com/funds. Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante: www.ubs.com/am-glossary. © UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

792767150349

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD

Rapport ESG

ESG est une abréviation de Environnement, Social et Gouvernance. Ces facteurs sont utilisés pour évaluer notamment les entreprises et les pays sur leur degré d'avancement en matière de durabilité. Une fois que suffisamment de données sont disponibles sur ces facteurs, elles peuvent être utilisées pour évaluer et comparer les actifs et également pour informer le processus d'investissement lors de la prise de décision sur les actifs à acheter, à conserver ou à vendre.

Performance ESG

Les illustrations suivantes montrent la performance du fonds par rapport aux critères de durabilité qui font explicitement partie des objectifs ESG du fonds ou qui sont inclus dans le processus d'investissement.

Application des approches de durabilité d'UBS AM

- ☒ Exclusion
- ☒ Intégration ESG
- ☐ SI Focus
- ☐ Investissement à impact
- ☒ Votes
- ☒ Programme d'engagement

Source: UBS Asset Management

Détails ESG 10 principales participations en actions

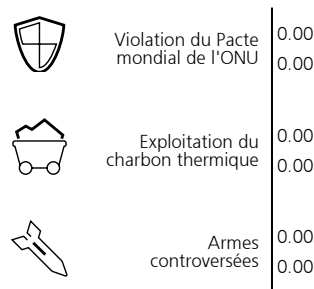
(en % des actifs sous gestion du fonds)¹

Nom de l'action :	Pondération	Score ESG
NVIDIA Corp	9.7	8.9
Microsoft Corp	8.9	8.0
Broadcom Inc	7.3	6.0
ASML Holding NV	5.5	9.2
Advanced Micro Devices Inc	4.9	7.5
Micron Technology Inc	4.9	7.2
Western Digital Corp	3.9	7.4
Amazon.com Inc	3.7	3.8
IAC Inc	3.7	3.8
Ubisoft Entertainment SA	3.5	7.5

¹ Ceci ne constitue en rien une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier
Source: UBS AG

Vérification des activités commerciales controversées

(en % des actifs sous gestion du fonds)^{1,2}



■ Fonds ■ Indice de référence*

- ¹ Le fonds exclut les émetteurs identifiés comme violant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies sans action corrective crédible.
² Les positions courtes peuvent entraîner une réduction de valeur et se solder par une valeur globalement négative

Source: MSCI ESG Research
Indice de référence: MSCI World Information Technology 10/40 (net div. reinv.)

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD

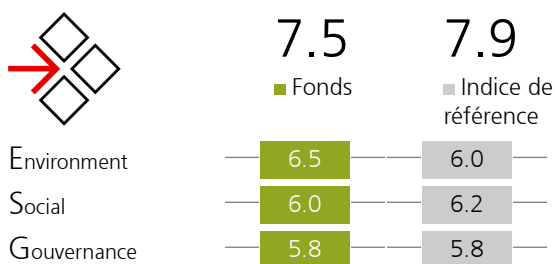
Rapport ESG

Transparence ESG

Cette page a pour but d'offrir aux investisseurs une plus large transparence sur les indicateurs clés de durabilité, qui ne font pas partie du processus d'investissement du fonds. Les indicateurs suivants informent davantage les investisseurs sur l'exposition du fonds à certains sujets ESG.

Scores ESG MSCI, dimensionnée

(moyenne pondérée des positions 0-10)



Couverture réelle des données du fonds: 99%

Couverture réelle des données de l'indice de référence: 100%

Source: MSCI ESG Research

Indice de référence: MSCI World Information Technology 10/40 (net div. reinv.)

Notations externes du fonds¹



1 Au 30.04.2023

Source: MSCI ESG Research, Morningstar

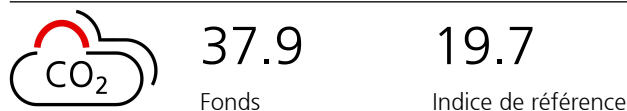
Morningstar Sustainability Rating™



Au 31.10.2023

Intensité carbone moyenne pondérée, dimensionnée – Émetteurs entreprises

(équivalent en tonnes de CO₂ par million d'USD de chiffre d'affaires)¹



Couverture réelle des données du fonds: 100%

Couverture réelle des données de l'indice de référence: 100%

¹ Le fonds conserve un profil d'intensité carbone moyenne pondérée inférieur à celui de l'indice de référence et/ou un profil absolu faible

Source: MSCI ESG Research

Indice de référence: MSCI World Information Technology 10/40 (net div. reinv.)

Empreinte carbone, dimensionnée – Émetteurs entreprises

(équivalent en tonnes de CO₂ par million d'USD investi)



Couverture réelle des données du fonds: 100%

Couverture réelle des données de l'indice de référence: 100%

Source: MSCI ESG Research

Indice de référence: MSCI World Information Technology 10/40 (net div. reinv.)

Glossaire

Empreinte carbone : Exprime l'empreinte en termes de gaz à effet de serre d'un montant investi. Les émissions de carbone de Scope 1 et 2 sont allouées aux investisseurs selon une approche basée sur la participation à la valeur d'entreprise (liquidités comprises), normalisée par la valeur actuelle du fonds. L'empreinte carbone est une mesure normalisée de la contribution d'un fonds au changement climatique. Elle permet la comparaison avec un indice de référence, entre plusieurs fonds et entre divers investissements. L'indicateur est celui des émissions totales de carbone, exprimées en fonction de l'argent investi. L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 66% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).
Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

Vérification des activités commerciales controversées:

l'exposition du fonds est l'exposition aux entreprises dont la part des revenus dépassent un certain seuil du domaine d'activités en question (production). Lien vers notre «Exclusion

Policy» pour plus de détails (en anglais seulement):

-> www.ubs.com/si-exclusion-policy

Score ESG (Score ESG consensuel d'UBS): Le score ESG consensuel d'UBS est basé sur des sources de données ESG internes d'UBS et externes indépendantes. Le score ESG consensuel d'UBS est ajusté en fonction du secteur et est mesuré sur une échelle de 0 (plus bas/plus mauvais score) à 10 (plus haut/meilleur score).

L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 66% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

Les scores ESG MSCI sont fournis par MSCI ESG Research et mesurés sur une échelle allant de 0 (plus bas/plus mauvais score) à 10 (plus haut/meilleur score). Le score est basé sur l'exposition sous-jacente de l'entreprise aux risques ESG spécifiques au secteur et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. Les scores ESG présentent également une répartition des scores E, S et G, en référence aux

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD

Rapport ESG

différents composants qui sont pris en compte pour les piliers de l'environnement, du social et de la gouvernance. Les composants sont également évalués sur une échelle de 0 à 10. Sur la base des valeurs individuelles E, S et G, une moyenne pondérée peut être calculée. Ceci est un processus dynamique qui prend en compte les changements directs de tous les résultats sous-jacents affectant les valeurs individuelles E, S et G. Le score ESG mesure les risques et les opportunités des entreprises les plus importants sur le plan financier en matière environnementale, sociale et de gouvernance. En outre, les différences sectorielles sont prises en compte par le biais de questions ESG clés spécifiques au secteur. Cela fait du score ESG une mesure plutôt statique, car l'évaluation relative d'un secteur reste constante sur une plus longue période. L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 66% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

Application des approches de durabilité d'UBS AM

Exclusion: stratégies qui excluent les titres des fonds lorsqu'ils ne sont pas alignés sur les valeurs de l'investisseur. Comprend des critères de dépistage personnalisés.

Intégration ESG: stratégies qui intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse financière fondamentale afin d'améliorer le profil risque/rendement

SI Focus: stratégies où la durabilité fait explicitement partie des directives d'investissement, de l'univers, de la sélection et/ou du processus d'investissement

Investissement à impact: stratégies dont l'intention est de produire des bienfaits environnementaux et/ou sociaux mesurables («impact») en plus du rendement financier.

Votes: Le signal du vote est une classification (descendante) des produits en fonction des principes, qui est basée sur l'applicabilité globale des politiques d'UBS AM. UBS exercera activement les droits de vote basés sur les principes énoncés dans la Politique relative au droit de vote des actions en dépôt d'UBS Asset Management et dans la Politique de gestion responsable d'UBS Asset Management, avec deux objectifs principaux : 1. Agir au mieux des intérêts financiers de nos clients pour améliorer la valeur à long terme de leurs investissements. 2. Promouvoir les bonnes pratiques au sein des conseils d'administration et encourager des pratiques résolues en matière de durabilité. Cela ne signifie pas que des votes sur des sujets liés à la durabilité ont eu lieu dans les sociétés détenues par un compartiment au cours d'une période donnée. Pour obtenir des informations sur les activités de vote auprès de sociétés spécifiques (transparence ascendante), veuillez consulter le Rapport annuel sur la gestion responsable d'UBS Asset Management. Les informations figurant dans ce rapport peuvent également provenir d'autres rapports susceptibles de se concentrer uniquement, par exemple, sur les activités liées au climat. <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing/stewardship-engagement.html>

Programme d'engagement: Le programme d'engagement s'applique aux fonds UBS et vise à privilégier et à sélectionner des sociétés pour lesquelles UBS Asset Management a identifié des problèmes ou des questions thématiques liées à certains facteurs ESG. Ces sociétés sont sélectionnées parmi un univers d'entreprises dans lesquelles UBS Asset Management investit selon une approche top-down (descendante) conformément à nos principes, énoncés dans la Politique de gestion responsable mondiale. Le processus de hiérarchisation déterminera si et quand l'engagement auprès

d'une société est nécessaire. Si une entreprise est sélectionnée pour le programme d'engagement, le dialogue d'engagement sera poursuivi pendant au moins deux ans. Cela n'indique pas qu'un engagement envers le développement durable a été pris en regard aux sociétés qui constituent ce portefeuille pendant une période donnée, ni que les sociétés de ce portefeuille ont été choisies en vue d'un engagement actif (transparence ascendante). Des informations sur la sélection des sociétés opérée par UBS Asset Management, les activités d'engagement, le processus de hiérarchisation et la compréhension des problèmes figurent dans le Rapport annuel sur la gestion responsable et la Politique de gestion responsable d'UBS Asset Management. Les informations figurant dans ce rapport peuvent également provenir d'autres rapports susceptibles de se concentrer uniquement, par exemple, sur les activités liées au climat. <https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing/stewardship-engagement.html>

Les informations figurant dans ce rapport peuvent également provenir d'autres rapports susceptibles de se concentrer uniquement, par exemple, sur les activités liées au climat.

Agrégation des données ESG/indicateurs carbone: Les scores ESG des positions dans le fonds et l'indice de référence sont agrégés en utilisant leurs pondérations individuelles respectives dans le fonds et les scores ESG/indicateurs carbone (somme des produits).

Utilisation de dérivés / investissement dans des fonds de fonds:

L'utilisation, dans le fonds, de produits dérivés et d'investissements dans des fonds de fonds est soumise à un examen approfondi, au titre duquel l'exposition financière au panier de titres sous-jacent est traitée comme un investissement réel dans chaque titre composant ce panier. L'utilisation de dérivés et d'investissements dans des fonds de fonds du marché large peut entraîner une légère exposition aux titres exclus des investissements directs.

Les dérivés ont un impact sur le calcul de tous les indicateurs, et comme les cadres de reporting aux investisseurs ne couvrent pas toutes les subtilités des dérivés, les indicateurs sont publiés après avoir déployé tous les efforts raisonnablement nécessaires.

Les portefeuilles dont nous publions des indicateurs de durabilité peuvent détenir des liquidités.

Les informations fournies dans le présent rapport, notamment sur le traitement des dérivés et des liquidités, ne coïncident pas forcément avec les caractéristiques d'investissement du fonds et avec la manière dont le fonds est géré. Par conséquent, les indicateurs de durabilité figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS produits à la même date.

Les notations de fonds MSCI ESG** sont conçues pour mesurer les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des actifs sous-jacents d'un fonds, ce qui permet de classer ou de filtrer les fonds communs de placement et les ETF sur une échelle de notation allant de AAA à CCC. MSCI utilise les notations ESG MSCI pour plus de 10'500 sociétés (19'500 émetteurs au total, y compris les filiales) et plus de 760'000 actions et titres à revenu fixe dans le monde entier pour créer des scores et des mesures ESG pour environ 56'000 fonds communs de placement et ETF de différentes catégories d'actifs (au 17 janvier 2022).

** Les mesures et les notations des fonds de MSCI ESG Research LLC («MSCI ESG») (les «informations») fournissent des données environnementales, sociales et de gouvernance concernant les titres sous-jacents de plus de 56'000 fonds communs de placement et ETF multi-actifs dans le monde (au

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD

Rapport ESG

17 janvier 2022). MSCI ESG est un conseiller en placement enregistré en vertu de la loi sur les conseillers en investissement (US Investment Advisers Act of 1940). Les documents de MSCI ESG n'ont pas été soumis à la SEC américaine ni à aucun autre organisme de réglementation, et n'ont pas reçu leur approbation. Aucune de ces informations ne constitue une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie commerciale, ni ne doit être considérée comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de pronostics futurs. Aucune de ces informations ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies «en l'état» et l'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre d'en faire.

Intensité carbone moyenne pondérée – Émetteurs entreprises / Intensité carbone – Émetteurs souverains: Ces indicateurs mesurent l'exposition d'un fonds aux sociétés et gouvernements à forte intensité carbone. Ces indicateurs éclairent sur les risques potentiels liés à la transition vers une économie à plus faible intensité carbone, car les sociétés qui affichent une plus forte intensité carbone sont plus exposées aux risques liés au marché du carbone et aux risques réglementaires. Ces indicateurs peuvent être appliqués à l'ensemble des classes d'actifs.

C'est le total des pondérations du fonds et des intensités carbone individuelles (émissions de carbone de Scope 1+2 / million d'USD de CA ou de PIB).

L'indicateur est redimensionné à 100% si la couverture réelle des données est supérieure aux seuils définis – Revenu fixe : 50% ; Actions : 66% ; Multi-actifs : 50%. Autrement, l'indicateur n'est pas indiqué (signe -).

Système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains : méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé.

ESG active: La sélection de l'indice de référence obéit à des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et vise en particulier à refléter fidèlement les objectifs financiers du fonds. Pour les stratégies de gestion active, le choix se porte généralement sur un indice de référence traditionnel qui offre un large univers d'investissement au sein duquel sera mise en oeuvre cette gestion active. Cela permet d'évaluer l'ampleur des améliorations ESG par rapport à l'indice de référence traditionnel, ainsi que les coûts et les avantages de l'investissement durable.

Informations importantes sur les stratégies d'investissement durable

Les stratégies d'investissement durable visent à prendre en compte et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement et la construction de fonds. Les stratégies à travers les zones géographiques et les styles abordent l'analyse ESG et intègrent les résultats de diverses manières. L'intégration des critères ESG ou la prise en compte de l'investissement durable peut restreindre la capacité d'UBS à participer à certaines opportunités d'investissement ou à fournir des conseils sur celles-ci, alors même qu'elles seraient conformes aux objectifs d'investissement du client. Les rendements d'un fonds composé principalement d'investissements durables peuvent être inférieurs ou supérieurs à ceux des fonds où les facteurs ESG, les exclusions ou d'autres questions de durabilité ne sont pas pris en compte par UBS, et les instruments d'investissement disponibles pour ces fonds peuvent différer. Les entreprises, les émetteurs de produits et/ou les fabricants ne répondent pas nécessairement à des normes de performance élevées sur tous les aspects des questions ESG ou d'investissement durable.

Rapprochement d'actifs sous gestion

Le présent rapport ne contient pas de positions d'actifs sous gestion rapprochées, il ne prend en considération que les positions avec une date de règlement à la date du rapport. Cela signifie que les positions négociées mais non réglées ne sont pas incluses. Par conséquent, les chiffres des actifs sous gestion figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS produits à la même date.

Bien que les fournisseurs d'informations d'UBS Asset Management, y compris, sans limitation, MSCI ESG Research LLC et ses filiales (les «parties ESG»), obtiennent des informations de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit ou ne cautionne l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties ESG n'offre de garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit, et les parties ESG déclinent expressément par la présente toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne toute donnée contenue dans le présent document. Aucune des parties de ESG n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document. En outre, sans limiter ce qui précède, aucune des parties ESG ne peut en aucun cas être rendue responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Certaines informations contenues dans le présent document (les «informations») proviennent de/droits d'auteur de MSCI ESG Research LLC (un conseiller en investissement enregistré en vertu de l'Investment Advisers Act of 1940), ou de ses sociétés affiliées (y compris MSCI Inc. et ses filiales («MSCI»)), ou de fournisseurs tiers (avec MSCI & MSCI ESG, les «parties ESG») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des notations ou d'autres indicateurs. Elles ne peuvent être reproduites ou rediffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. L'information n'a pas été soumise à la SEC américaine ni à aucun autre organisme de réglementation, et n'a pas reçu leur approbation. L'information ne doit pas être utilisée pour créer des oeuvres dérivées, ou en rapport avec, ni ne constituant une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie commerciale, ou d'un indice, ni ne doit être considérée comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de pronostics futurs. Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices boursiers et certaines informations. Aucune des informations en soi ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies «en l'état» et l'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre d'en faire. Aucune partie ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations et chacune d'entre elles décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties ESG ne peut être rendue responsable de toute erreur ou omission en rapport avec une information quelconque contenue dans la présente, ni quant à un dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD (CHF hedged) P-acc

Glossaire standard d'UBS AM – Pour plus de termes d'investissement, veuillez consulter le glossaire en ligne [ici](#).

Actions : Titres attestant un droit de participation dans une société anonyme. En tant que copropriétaire, l'actionnaire possède des droits de participation (droit de vote, droit d'information) et des droits patrimoniaux (droits à une part du bénéfice, droit de souscription).

Alpha : L'alpha d'un fonds représente la surperformance de celui-ci par rapport à un indice de référence. Si un fonds affiche invariablement un alpha élevé, cela peut être l'indication d'une gestion compétente. Si le rendement de l'indice de référence est de 12% et celui du portefeuille de 14%, la surperformance (alpha) est égale à $14\% - 12\% = 2\%$. Comparer avec Bêta.

Bêta : Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement aux fluctuations du marché, représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un fonds de placement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%.

Capitalisation : Réinvestissement du revenu généré par le fonds de placement dans les actifs du fonds.

Classe de parts : Un fonds de placement peut émettre plusieurs types de parts sociales présentant différents critères. Les classes de parts sociales peuvent présenter différents montants de commissions, modes d'affectation des résultats ou monnaies.

Commission de performance : Dans le cas des fonds de placement non classiques, tels que les hedge funds, l'investisseur doit souvent acquitter une commission de performance, calculée en pourcentage de la valorisation annuelle du fonds (p.ex. 20%), en sus des frais de gestion usuels.

Corrélation : Mesure du degré de similitude des fluctuations des cours de divers types de placement ou d'instruments.

De gré à gré (over the counter ou OTC) : Un contrat financier de gré à gré est un contrat qui n'est pas négocié en Bourse mais qui est établi « sur mesure » pour un client par un établissement financier.

Distribution : Versement d'un fonds de placement pour distribuer les produits réalisés aux porteurs de parts.

Diversification : Détention de divers investissements affichant généralement des performances différentes.

Duration : La duration indique, en années, la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (p. ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondérée de la duration des divers titres. La « duration modifiée » est dérivée de la duration et permet de mesurer la sensibilité des obligations et des portefeuilles obligataires aux variations de taux.

Écart de suivi (tracking error) : Mesure de l'écart de performance d'un fonds par rapport à la performance d'un indice de référence sur une période donnée, exprimé en pourcentage. L'écart de suivi est d'autant plus faible que la gestion du fonds est passive.

Écart-type : Mesure statistique dans laquelle la valeur individuelle d'une distribution des probabilités a tendance à varier par rapport à la moyenne des distributions. Plus la dispersion est grande, plus le risque est grand.

Échéance : Intervalle entre l'émission et l'échéance ou le remboursement anticipé d'une obligation. À ne pas confondre avec la duration.

Effet de levier : Moyennant une mise de fonds relativement

plus faible, un placement dans des instruments dérivés permet de réaliser un rendement plus élevé qu'un investissement de base dans le sous-jacent. On parle alors d'un « effet de levier ».

Exchange traded fund (ETF) : Un fonds de placement négocié en Bourse comme les actions. La plupart des ETF sont des fonds indiciaires : ils détiennent les mêmes titres qu'un indice donné, dans les mêmes proportions.

Fonds indiciaire : Fonds de placement qui, dans le choix des titres et dans leur pondération, reproduit au plus près un certain indice boursier.

Fonds maître : Les fonds investis dans des fonds nourriciers connexes sont ensuite investis dans le fonds maître. Le fonds maître détient les placements en portefeuille et effectue toute l'activité de négociation.

Fonds nourricier : Un fonds de placement qui investit la majeure partie de ses actifs dans un fonds maître.

Gestion active : Le gérant du fonds déploie toute son expertise pour sélectionner les placements qui permettront de réaliser les objectifs du fonds.

Gestion passive : La gestion passive tente d'obtenir une performance égale à celle du marché ou de l'indice de référence.

Hedging : Couverture des placements contre les pertes. Les UBS Asset Allocation Funds et les ETF UBS couverts sont spécifiquement conçus pour servir de couverture contre les risques de change.

High watermark : Le high watermark est utilisé en lien avec la commission de performance. Le gérant du fonds calcule sa part des bénéfices sur la base de l'augmentation de valeur au-delà du dernier pic de la VNI. La commission de performance ne devient par conséquent exigible qu'une fois que toutes les pertes subies ont été totalement compensées.

Indice : Indicateur de performance d'un ou de plusieurs marchés. Le Dow Jones est à la fois l'indice boursier le plus ancien et le plus connu. Les indices permettent de comparer la performance d'un fonds investi sur un marché donné avec l'évolution de ce marché.

Indice de référence : Indice par rapport auquel on mesure la performance d'un fonds de placement. Parfois également appelé « benchmark ».

Instruments dérivés : Investissements dont la valeur est liée à un autre placement ou à la performance d'une place boursière ou à un autre facteur variable, comme des taux d'intérêt.

Investment grade : Terme désignant les obligations notées entre BBB et AAA et indiquant que leur qualité de crédit est satisfaisante ou bonne.

Matières premières : Produit négociable pouvant être transformé et vendu. Les matières premières industrielles (métaux), agricoles (laine, blé, sucre) et les marchandises en vrac (charbon, minerai de fer) en constituent des exemples. On peut investir dans des matières premières physiques ou dans des dérivés basés sur les cours des matières premières.

Non liquide : Les actifs sont dits « non liquides » lorsqu'il est difficile de les acheter, de les vendre ou de les convertir en liquidités. Il peut être impossible de convertir l'actif en liquidités jusqu'à sa date d'expiration.

Notation : Évaluation de la solvabilité d'un emprunteur par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's ou Moody's. En général, les fonds obligataires UBS investissent essentiellement dans des titres émis par des emprunteurs de première qualité.

UBS Tech Opportunity Equity Fund USD (CHF hedged) P-acc

Ø – Moyenne.

Obligations : Titres de créance assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable, ayant généralement une date d'échéance et de remboursement fixe. Les émetteurs les plus courants sont les grandes sociétés, les organes gouvernementaux tels que la Confédération et les cantons, les organismes de droit public et les organisations internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international.

Obligations à haut rendement : Obligations émises par des émetteurs présentant des notes de crédit inférieures. Ces obligations offrent un taux d'intérêt supérieur, mais présentent également un risque de défaut plus élevé, c'est-à-dire que les intérêts ne seront pas payés ou que la valeur faciale ne sera pas remboursée.

Obligations convertibles : Obligations assorties d'un droit de conversion qui autorise le porteur à les convertir en actions de l'entreprise correspondante, à une date et à un taux de conversion fixés à l'avance.

Obligations d'entreprises : Au sens strict, les obligations d'entreprises sont des titres de créance émis par des entreprises. Mais au sens large, le terme désigne toutes les obligations autres que celles émises par les gouvernements dans leur propre monnaie. Le secteur du « crédit », comme on l'appelle fréquemment, inclut donc les émissions d'entreprises, d'organisations supranationales et d'organes gouvernementaux. La principale caractéristique qui distingue les obligations d'entreprises des obligations d'État est le risque de défaut - voir Risque de crédit.

Obligations indexées sur l'inflation : Une obligation indexée sur l'inflation offre aux investisseurs une protection contre l'inflation en liant son montant en principal ou le paiement des intérêts à un indice d'inflation donné.

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Un fonds OPCVM est un fonds autorisé pouvant être distribué dans tous les pays de l'UE.

Pays ou marché émergent : Marchés émergents ou marchés en voie de développement, principalement en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine, qui connaissent une croissance rapide mais dont les économies et les marchés financiers n'ont pas encore atteint les normes occidentales.

Ratio de Sharpe : Mesure indiquant l'écart (positif ou négatif) de performance par rapport au taux d'intérêt sans risque (le taux d'intérêt propre aux comptes d'épargne) auquel un investisseur peut s'attendre par unité de risque (volatilité). Le taux d'intérêt sans risque varie d'une monnaie à l'autre.

Ratio des coûts totaux (TER) : L'ensemble des frais supportés par un fonds rapporté au volume moyen de celui-ci au cours d'un exercice annuel. Les frais en question recouvrent tous ceux figurant dans le compte de résultat, y compris les frais juridiques, professionnels ainsi que de gestion, d'administration, de conservation et d'audit. On parle aussi de total des frais sur encours (TFE).

Réinvestissement : La possibilité de réinvestir la distribution dans le même fonds. Certains fonds offrent aux investisseurs une remise spéciale de réinvestissement sur le prix d'émission s'ils réinvestissent la distribution annuelle.

Rendement à l'échéance : Taux d'intérêt pondéré obtenu par un investisseur qui achète aujourd'hui le portefeuille obligataire à la valeur de marché et le garde jusqu'à la date d'échéance, sur la base de l'hypothèse que les paiements du coupon et du principal seront effectués aux dates prévues.

Réplication physique : La méthode de la réplication physique, consiste, pour l'ETF, à investir directement dans les titres composant l'indice de référence. À cette fin, l'ETF peut acheter l'intégralité ou une partie des titres composant l'indice qu'il reproduit : il s'agit alors d'une réplication intégrale qui se prête bien aux indices liquides.

Réplication synthétique : Contrairement à un ETF à réplication physique, un ETF à réplication synthétique n'investit pas directement dans les titres compris dans l'indice de référence. Il recourt au contraire à un contrat de swap en vertu duquel la contrepartie s'engage à lui payer le rendement de l'indice répliqué.

Style de gestion : Manière dont les décisions d'investissement sont prises pour atteindre l'objectif de placement (voir aussi Gestion active et Gestion passive).

Swing pricing : Méthode utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire des fonds de placement. Elle permet que les frais de transaction découlant des souscriptions des investisseurs entrants et des rachats des investisseurs sortants soient supportés par ceux-ci, plutôt que par les investisseurs existants.

Taux d'intérêt sans risque : Placement ne comportant pas de risque de défaut et assorti d'un taux de rendement défini ou connu.

Valeur nette d'inventaire (VNI) : Désigne la valeur des actifs d'une entreprise après déduction de ses dettes. On parle aussi de valeur liquidative.

Volatilité : Mesure de l'importance des variations à court terme de la valeur d'un placement.